



# ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Nouvelle-Calédonie: ordre public

Question écrite n° 31343

## Texte de la question

Reponse. - Le samedi 22 aout 1987 le mouvement dit « FLNKS » a organise une manifestation publique a Noumea malgre un arrete d'interdiction visant tous projets de manifestations ou de contre-manifestations. Compte tenu du caractere illegal de cette initiative, un dispositif de maintien de l'ordre a ete mis en place comprenant des fonctionnaires des polices urbaines de Noumea et des compagnies republicaines de securite. La decision de dispersion de la manifestation ayant ete prise, le directeur departemental des polices urbaines a tente - en vain - de prendre contact avec les responsables de la manifestation, ceux-ci ayant refuse tout dialogue. Les sommations ont alors ete effectuees selon les termes de la loi et l'ordre de dispersion - non suivi d'effet - a entraine une intervention des forces de l'ordre. L'affrontement n'a dure que quelques minutes et le calme est revenu rapidement. Cette action n'a fait aucun blesse et a permis d'eviter le developpement d'incidents sans doute plus graves. A cet egard, on peut rappeler a l'honorable parlementaire que sur cette meme place des Cocotiers, le 8 mai 1985, une manifestation du « Palika » presentee comme pacifique avait gravement degenere, entrainant des heurts entre loyalistes et independantistes, faisant en definitive un mort, un centaine de blesses et d'importants degats.

## Texte de la réponse

Reponse. - Le samedi 22 aout 1987 le mouvement dit « FLNKS » a organise une manifestation publique a Noumea malgre un arrete d'interdiction visant tous projets de manifestations ou de contre-manifestations. Compte tenu du caractere illegal de cette initiative, un dispositif de maintien de l'ordre a ete mis en place comprenant des fonctionnaires des polices urbaines de Noumea et des compagnies republicaines de securite. La decision de dispersion de la manifestation ayant ete prise, le directeur departemental des polices urbaines a tente - en vain - de prendre contact avec les responsables de la manifestation, ceux-ci ayant refuse tout dialogue. Les sommations ont alors ete effectuees selon les termes de la loi et l'ordre de dispersion - non suivi d'effet - a entraine une intervention des forces de l'ordre. L'affrontement n'a dure que quelques minutes et le calme est revenu rapidement. Cette action n'a fait aucun blesse et a permis d'eviter le developpement d'incidents sans doute plus graves. A cet egard, on peut rappeler a l'honorable parlementaire que sur cette meme place des Cocotiers, le 8 mai 1985, une manifestation du « Palika » presentee comme pacifique avait gravement degenere, entrainant des heurts entre loyalistes et independantistes, faisant en definitive un mort, un centaine de blesses et d'importants degats.

## Données clés

**Auteur :** [M. Le Foll Robert](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31343

**Rubrique :** Dom-tom

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire** : départements et territoires d'outre-mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 octobre 1987, page 5619

**Réponse publiée le** : 1er février 1988, page 463